



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°4

Réunion Plénière du : vendredi 11 octobre 2019

A: 10h00

Lieu: LFN à LISIEUX

Président : M. Lionel CHANDELIER

Membres présents: Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne, BOUREL Valérie.

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DE PROCES VERBAL

La Commission procède à l'adoption du:

- PV N° 3 du 13 septembre 2019 mis en ligne le 18 septembre 2019.

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

Journée du 8 septembre 2019

- OC BRIOUZE (1) / FC ROUEN 1899
- AS DE CHERBOURG FB / FC FEMININ ROUEN P.E (1)
- AS ROUTOT / LE HAVRE AC (2)
- ESM GONFREVILLE / US ALENCONNAISE 61
- EVREUX FC 27 / FC FLERIEN
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / AG.CAENNAISE (1)

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

4 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Journée du 15 septembre 2019

- OC BRIOUZE (1) / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

- FC FEMININ ROUEN P.E (1) / AS ROUTOT
- US ALENCONNAISE 61 / AS DE CHERBOURG FB
- LE HAVRE AC (2) / EVREUX FC 27
- FC ROUEN 1899 / ESM GONFREVILLE
- FC FLERIEN / AG CAENNAISE (1)

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
3 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Journée du 22 septembre 2019

- AS ROUTOT / US ALENCONNAISE 61
- EVREUX FC 27 / FC FEMININ ROUEN P.E (1)
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / FC FLERIEN
- AS DE CHERBOURG FB / FC ROUEN 1899
- AG CAENNAISE (1) / LE HAVRE AC (2)
- ESM GONFREVILLE / OC BRIOUZE (1)

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
2 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

CHAMPIONNAT R2 FEMININ

Journée du 15 septembre 2019

Groupe A

- YVETOT AC / AS CANTON D'ARGUEIL
- ST VALERY EN CAUX / O PAVILLAIS
- ST JEAN-FRESQUIENNES / ES TOURVILLE ARQUES

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- FC PAYS NEUBOURG / GD QUEVILLY FC
- SPN VERNON / CS BEAUMONT

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- CS THIBERVILLE / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S
- STADE MALHERBE CAEN / CS GRAVENCHON

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe D

- US AVRANCHES MSM / FMIXTE CONDE EN NORMANDIE

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré du F.MIXTE CONDE EN NORMANDIE
- donne match perdu par forfait au F.MIXTE CONDE EN NORMANDIE sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier l' US AVRANCHES MSM sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68€ au FMIXTE CONDE EN NORMANDIE.

- OC BRIOUZE (2) / US DUCEY ISIGNY

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe E

- US STE CROIX ST LO / SM HAYTILLON
- PAYS GRANVILLAIS / CS CARENTANAIS
- FOOT50 FEMININ / US GAVRAY

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe F

- USON MONDEVILLE / MALADRERIE OS
- AS IFS / BAYEUX FC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Journée du 22 septembre 2019

Groupe A

- O PAVILLAIS / YVETOT AC
- ES TOURVILLE-ARQUES / ST VALERY EN CAUX
- AS CANTON D'ARGUEIL / ST JEAN FRESQUIENNES

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- CS BEAUMONT / GISORS FC.G.V.N. 27
- GD QUEVILLY FC / SPN VERNON
- FC FEMININ ROUEN P.E (2) / FC PAYS NEUBOURG

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S / STADE MALHERBE CAEN
- AST DEAUVILLE / CS THIBERVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe D

- US DUCEY ISIGNY / US AVRANCHES MSM
- F.MIXTE CONDE EN NORMANDIE / SS DOMFRONTAISE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe E

- SM HAYTILLON / FOOT50 FEMININ

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré du SM HAYTILLON
- donne match perdu par forfait au SM HAYTILLON sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le FOOT50 FEMININ sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68€ au SM HAYTILLON.

- CS CARENTANAIS / US STE CROIX ST LO
- US GAVRAY / PAYS GRANVILLAIS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe F

- BAYEUX FC / AG CAENNAISE(2)
- MALADRERIE OS / AS IFS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- FC SUD OUEST CAEN / USON MONDEVILLE

Le dossier transmis à la Commission Régionale des Règlements et Contentieux, la rencontre est placée en instance d'homologation.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

Journée du 21 septembre 2019

- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / FC ROUEN 1899
- FOOT50 FEMININ / AS DE CHERBOURG FB
- FC FLERIEN / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S
- EVREUX FC 27 / AG CAENNAISE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Journée du 21 septembre 2019

Groupe A

- CS THIBERVILLE 11 / LE HAVRE AC 11
- FC LE TRAIT DUCLAIR / SU.DIVES.CABOURG FB

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- FC FEMININ ROUEN P.E / FC ROUEN 1899 11
- ROUEN SAPINS FC / EVREUX FC 27 11

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- AVT.G.CAENNAISE 12 / US GUERINIERE

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré de l' US GUERINIERE,
- donne match perdu par forfait à l' US GUERINIERE sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier l' AVT.G.CAENNAISE 12 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40€ à l' US GUERINIERE

- .CAEN SUD OUEST / US ALENCONNAISE 61
- FC ARGENTAN / BAYEUX FC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe D

- US AVRANCHES MSM / AVT.G.CAENNAISE 11

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré de l' US AVRANCHES MSM,
- donne match perdu par forfait à l' US AVRANCHES MSM sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier l' AVT.G.CAENNAISE 11 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40€ à l' US AVRANCHES MSM.

- US DUCEY ISIGNY / AS DE CHERBOURG FB 11
- E.GRANVILLE JULLOUVILLE / ES COUTANCAISE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE DE FRANCE FEMININE - SAISON 2019/2020

ORGANISATION du 3ème TOUR

La Commission procède au tirage du 3ème tour de la compétition. Les matchs, fixés le dimanche 20 octobre 2019 à 13H00, se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

- CS THIBERVILLE / FC FEMININ ROUEN P.E
- FC ROUEN 1899 / US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- O PAVILLAIS / EVREUX FC 27
- AST DEAUVILLE / AS ROUTOT
- FOOT 50 FEMININ / BAYEUX FC
- US AVRANCHES MSM / O.C BRIOUZE
- AG CAENNAISE / AS CHERBOURG FB
- STADE MALHERBE.CAEN / US.ALENCONNAISE 61

CLUB EXEMPT

- LE HAVRE AC (D2)

FINALE REGIONALE

La Commission procède au tirage de la finale régionale. Les matchs fixés le dimanche 03 novembre 2019 à 13H00, se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

- FC ROUEN 1899 ou US.QUEVILLY R.M / AG CAENNAISE ou AS CHERBOURG FB
- CS THIBERVILLE ou FC FEMININ ROUEN P.E / O PAVILLAIS ou EVREUX FC 27
- US AVRANCHES MSM ou O.C BRIOUZE / FOOT50 FEMININ ou BAYEUX FC
- S.M CAEN ou US.ALENCONNAISE 61 / AST DEAUVILLE ou AS.ROUTOT

COUPE DE NORMANDIE FEMININE SENIORS – SAISON 2019/2020

ORGANISATION DU 1er TOUR

La Commission procède au tirage du 1er tour de la compétition. Les rencontres initialement prévues le Dimanche 27 octobre 2019 à 13H00, et reportées au dimanche 24 novembre 2019 à 13H00, se déroulent sur le terrain du club premier nommé :

- FC CAEN SUD OUEST / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S
- CS CARENTANAIS / USON MONDEVILLE
- MALADRERIE OS / PAYS GRANVILLAIS
- CREANCES SPORT / F.MIXTE CONDE EN NORMANDIE
- AS IFS / FC FLERIEN
- ENT.FC FALAISE / US GAVRAY
- SM.HAYTILLON / SS DOMFRONTAISE

- US DUCEY ISIGNY / US STE CROIX ST LO
- AS CANTON D'ARGUEIL / ST JEAN-FRESQUIENNES
- CS GRAVENCHON / YVETOT AC
- FC PAYS NEUBOURG / ST VALERY EN CAUX
- SPN VERNON / GRAND QUEVILLY FC
- CS BEAUMONT / GISORS FC.G.V.N. 27
- US EPOUVILLE F / ES.TOURVILLE/ARQUES

REPORTS DE MATCHES

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

- FC ROUEN 1899 / LE HAVRE AC (2)

La rencontre du 17 novembre 2019 est reportée au 02 Février 2019.

CHAMPIONNAT R2 FEMININ

Les clubs de : O PAVILLAIS, CS THIBERVILLE, AST DEAUVILLE, US AVRANCHES MSM, FOOT50 FEMININ, BAYEUX FC disputant le 3ème tour de la Coupe de FRANCE le 20 octobre 2019 sont informés que les rencontres suivantes sont reportées au dimanche 27 octobre 2019 :

- O PAVILLAIS / ES TOURVILLE-ARQUES
- CS GRAVENCHON / CS THIBERVILLE
- LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S / AST DEAUVILLE
- US AVRANCHES MSM / SS DOMFRONTAISE
- US STE CROIX ST LO / FOOT50 FEMININ
- BAYEUX FC / MALADRERIE OS

Groupe F

- MALADRERIE OS / FC CAEN SUD OUEST

La rencontre du 13 octobre 2019 est reportée au mardi 15 octobre 2019 à 19H45

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

- AG CAENNAISE / AS DE CHERBOURG FB

La rencontre du 06 octobre 2019 est reportée au mercredi 23 octobre 2019 à 14H00.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Groupe A

- SC OCTEVILLE SUR MER / MALADRERIE OS

La rencontre du 21 septembre 2019 est reportée au samedi 19 octobre 2019 à 15H00.

- CS THIBERVILLE 11 / FC LE TRAIT DUCLAIR

La rencontre du samedi 05 octobre 2019 est reportée au samedi 19 octobre 2019 à 14H00.

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININE

- FC ARGENTAN / AG CAENNAISE

La rencontre du 26 octobre 2019 est avancée au mercredi 16 octobre 2019 à 15H00.

FORFAIT GENERAL

CHAMPIONNAT U16 FEMININ - Groupe B

Par courriel du 26 septembre 2019, le club de ST SEBASTIEN FOOT a informé la Ligue de Football du forfait général de son équipe dans le championnat ci-dessus nommé.

Jugeant en 1ère instance, la Commission:

- enregistre le forfait général du club de ST SEBASTIEN FOOT,
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point,
- annule toutes les rencontres précédemment disputées par cette équipe et les buts pour ou contre enregistrés.
- Inflige une amende de 160€ (4 fois le montant du forfait déclaré).

RAPPEL

Lors du Comité de Direction du 25 février 2019, Mr AUBERT, Président de la C.R.A. a rappelé à l'article 3-5 « Contrôle des joueurs (es) et accompagnement des arbitres », que le club recevant devait désigner un délégué bénévole à la police du terrain, en vertu des règlements de la FFF.

La Commission sanctionnera financièrement, après parution de ce procès-verbal, les clubs n'ayant pas respecté cette obligation.

**Le Président,
Lionel CHANDELIER.**



**La secrétaire,
Marie-Yvonne BEUDIN.**

